

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°13**

Date de Publication
<b>- 1 AVR. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 1 AVR. 2021</b>
Date de la convocation
<b>22 mars 2021</b>

### **Présents :**

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.  
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DE CANEVA, DENONFOUX, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE  
Mme LABI-MALAKIAN à Mme SAGAUT  
Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX  
Mme VAUTRIN à Mme MATEO

Monsieur Evan DE SOUSA a été élu secrétaire.

### **Objet : Finances communales. Budget principal. Approbation du compte de gestion. Exercice 2020.**

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues qu'après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion 2020 présenté par Monsieur le Trésorier de la Ciotat et le compte administratif présenté par Madame le Maire de Cassis, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 présentant les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	18 767 337.25 €
Recettes	20 240 016.50 €
Solde d'exécution 2020	1 472 679.25 €
Excédent reporté 2019	1 201 780.06 €
Résultat de clôture 2020	2 674 459.31 €

#### Section d'investissement

Dépenses	5 187 048.4 1€
Recettes	6 668 350.76 €
Solde d'exécution 2020	1 481 302.35 €
Excédent reporté 2019	857 277.30 €
Résultat de clôture 2020	2 338 579.65 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal élaboré par Monsieur le Trésorier de la Ciotat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 mars 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

